

## Faut-il demander une participation financière aux fiancés ?

.... Pour l'Eglise non plus l'argent ne tombe pas du ciel

Donc Oui, il faut inviter les fiancés à donner

En parler avec votre curé, évaluer et présenter ; Important de dire, d'être clair, même parfois l'écrire (cf lettre aux fiancés pour présenter la préparation et les aspects matériels)

### Argumentaire :

1. Tout sacrement est gratuit, il ne s'agit donc pas de tarif mais d'offrande, de don :  
Can. 1380 - Qui célèbre ou reçoit un sacrement par simonie sera puni d'interdit ou de suspense. *Simonie : commerce de biens spirituels*

2. On peut rappeler que les revenus de l'Eglise se répartissent en 3 tiers à peu près égaux en dons des fidèles : quête, Denier de l'Eglise (possibilité reçu fiscal), casuels : baptême, mariage, sépulture

3. Combien demander ? pas de règles fixées pour le diocèse  
Le budget d'un mariage est souvent élevé, ce qui est offert à Eglise souvent assez peu

Le don doit être différent si la célébration a lieu sur place ou non

- Un don pour la préparation (chauffage salles, secrétariat, photocopies, livret, )
- Un don pour la célébration (organiste, chantre, chauffage, fleurs, entretien bâtiment,...)

Par exemple :

- Denier Eglise : 2 journées de travail, 1 ou 2 % revenus annuels
- Mariage : 2, 3 repas invités
  
- Diocèse St Dié : 120 euros / St Ferdinand des Ternes : 400 euros

*« Chacun doit donner comme il a décidé dans son cœur, sans regret et sans contrainte, car Dieu aime celui qui donne joyeusement » 2 Co 9,7*

26 janvier 2014, Père Hugues de Woillemont